



AVIS PUBLIC est donné aux électrices et aux électeurs de la Ville de Sainte-Thérèse, que :

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025.
Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le 2 novembre 2025, jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Depuis au moins 45 jours, soit le 18 septembre 2025, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

***NOTE :** Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.*

ERRATUM

VEUILLEZ NOTER que l'avis public paru le 17 septembre 2025, donné aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise, mentionnait que la date limite pour transmettre le formulaire est le 14 octobre 2025. Cette date doit être remplacée par celle du **21 octobre 2025, à 20 h**.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous :
Lieu : Hôtel de Ville – salle du Conseil (6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse, Québec, J7E 3L1)
Jours et heures : Le **samedi 11 octobre** 2025, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h;
Le **mardi 14 octobre** 2025, de 17 h à 20 h;
Le **mardi 21 octobre** 2025, de 17 h à 20 h.
5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez nous joindre à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Bureau du président d'élection

Adresse : 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse, Québec, J7E 3L1

Téléphone : 450 434-1440, poste 2633

Courriel : elections@sainte-therese.ca

Site Internet : www.sainte-therese.ca/elections

Donné à Sainte-Thérèse,
Ce 8 octobre 2025